



## 2 Jours La modulation du temps de travail - Réglementation

dans RESSOURCES HUMAINES - DROIT DU TRAVAIL / Réf : JCF-DTRH-37

### Objectifs de la formation

- Identifier les modalités de la modulation du temps de travail
- Examiner les notions fondamentales de la modulation du temps de travail
- Gérer l'accord de modulation spécifique aux services à la personne

### Programme de la formation

A l'issue de la formation, les participants seront préparés à :

#### Jour 1 - Matin

##### 1. Examiner les enjeux actuels

- La "loi Travail" d'août 2016, dite loi El Khomri, sous le feu des critiques du Conseil de l'Europe
- La Charte sociale européenne
- Vers une réduction de la période triennale ?

#### Jour 1 - Après-midi

##### 2. Mise en place de la modulation

- Nécessité d'un accord collectif
- Le contenu de l'accord collectif de la modulation
- La consultation des représentants du personnel

#### Jour 2 - Matin

##### 3. Identifier l'organisation de la modulation



- La durée annuelle du travail

#### 4. Décrire le fonctionnement de la modulation

- Le régime des heures supplémentaires
- Lissage de la rémunération
- Contrôle de la durée du travail
- Incidences sur les congés payés

### Jour 2 - Après-midi

#### 5. Gérer les absences

- Incidences sur les jours fériés
- Absences du salarié
- Sanctions

### Pré-requis

Maîtrise des bases du droit social

### Public cible

Chef d'entreprise, responsable des ressources humaines, collaborateur des services RH, juriste de cabinet d'expertise comptable et de centre de gestion

### Pédagogie

#### Méthodes pédagogiques :

#### SAS LEXOM

au capital de 25 000,00 €

Siège social : 155 Avenue René Privat - 07000 PRIVAS

N° SIRET : 510 869 274 00066 - RCS Aubenas

Code NAF : 85.59A / N° TVA Intra : FR 74510869274



#### LES FILIALES DU GROUPE LEXOM :





- Utilisation de méthodes interrogatives permettant à l'élève de réfléchir et de trouver des réponses pertinentes.
- Utilisation de méthodes démonstratives afin de transmettre les concepts et savoir-faire puis établir une mise en application directe avec corrigé.
- L'intervenant pourra également proposer des auto-évaluations afin de rendre le stagiaire acteur de son apprentissage, il s'adaptera au nombre d'apprenants mais également à leur capacité d'adaptation.

### Modalités d'évaluation :

- Les acquis des participants seront mesurés tout au long de la session de formation.
- Une évaluation en fin de formation sous forme de questions orales ou QCM pourra également être mise en place.
- Une attestation de fin de formation reprendra l'ensemble des objectifs pédagogiques de la formation et sanctionnera l'acquisition des savoirs des participants.

